



« JACKPOT TOURS »

10 jours / 08 nuits

UN COCKTAIL DE PLAISIRS

1.280 miles - 2.060 km

*Un circuit à votre rythme entre les délirants casinos de la ville qui ne dort jamais, **Las Vegas**, et les plus beaux parcs nationaux de l'Ouest. Parcourez ces **grands espaces** avec des étapes de **340 km en moyenne**.*

Las Vegas, NV – Red Canyon, NV - Valley of Fire, NV - Zion Nat'l Park, UT - Mount Carmel, UT - Bryce Canyon Nat'l Park, UT - Kodakhrome Basin, UT Capitol Reef Nat'l Park, UT - Naturel Bridges Nat'l Park, UT - Monument Valley, UT - Grand Canyon Nat'l Park, AZ - Route 66 (avec entre autre Williams, Seligman, Hackberry ...) & Kingman, AZ - Black Mountains, AZ – Oatman, AZ – Las Vegas, NV





Programme « Jackpot Tours – 10 jours / 8 nuits »

JOUR 1

Hôtel « New York New York ou Tropicana » ou autre sur le « Las Vegas Boulevard » (Strip)

PARIS > LAS VEGAS, NV

- Convocation des participants à l'aéroport de Paris CDG.
- Envol à destination de Las Vegas
- Formule « **Accompagnée** » : accueil à l'aéroport et transfert à votre hôtel.
- Formule « **Autotour** », prise du véhicule à l'aéroport.

JOUR 2

Hôtel « New York New York ou Tropicana » ou autre sur le « Las Vegas Boulevard » (Strip)



LAS VEGAS, NV

- Formule « **Accompagnée** » : transfert à notre centre de location et prise de la moto. Vérification du parcours et informations sur le voyage de manière générale.
- Las Vegas**, « la ville qui ne dort jamais » et dont les casinos couronnés de néons illuminent les nuits. Cette image est la plus connue, évoquant des complexes hôteliers de premier ordre, des spectacles exceptionnels et de fins dîners aux chandelles. Mais ce véritable **joyau du désert** offre de plus en plus **d'attractions et d'activités adaptées à tous**.
- Las Vegas** réunit 13 des 20 des plus grands hôtels du monde bâtis autour de thèmes délirants : Château Médiéval, Empire Romain, Ancienne Egypte, Gratte-ciel de Manhattan etc ... ainsi que des attractions à vous couper le souffle : au sommet de la **Tour Stratosphère**, à 350 m le **Big Shot** pour jouer aux boulets de canons et le **High Rollers** les plus hautes montagnes russes du monde.
- Bien sûr elle reste le temple du jeu, de l'argent, du Kitch, mais nous vous ferons découvrir l'autre **Las Vegas** ...
- Ne manquez pas non plus les **shows gratuits** des hôtels du Strip (Bellagio, Treasure Island et The Mirage).

JOUR 3

226 miles / 364 km

Hôtel « **Best Western East Zion Thunderbird** » à Mount Carmel ou à Kanab le « **BW Red Hills** ».



LAS VEGAS, NV > ZION NAT'L PARK > MOUNT CARMEL, UT

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information, briefing quotidien.
- Départ possible vers la **Valley Of Fire**, un désert particulier au paysage volcanique impressionnant, entouré de formations rocheuses et sablonneuses de couleur rougeâtre. La vallée du feu a souvent été le lieu de tournage de nombreux films.
- Puis route vers **St Georges**, à la lisière entre l'Arizona et le Nevada, petite ville agréable qui au débouché du canyon de la Virgin River, n'est qu'à 870 mètres d'altitude.
- Poursuite vers **Zion National Park**, **pays miraculeux d'images visuelles** ! Les sculptures dans les roches monolithiques, les forêts verdoyantes et les rivières gargouillantes sont époustouflantes par le jeu de couleurs, un vibrant mélange de magenta, d'azur, de vermeil et de bleu de Prusse. Depuis 1999, pour protéger la flore et la faune contre la pollution, les véhicules à moteurs sont interdits, vous devez prendre une navette pour circuler dans le canyon.
- La route goudronnée, étroite et sinueuse** sur 19 miles est couverte de bitume rouge afin de ne pas jurer avec le paysage. Le canyon de Zion est sans doute la partie la plus intéressante du parc et surtout la plus impressionnante. Le site est souvent comparé à « **un pays de géants** ». Ces falaises grandioses varient entre 600 et 900m, et leurs couleurs sont étonnantes : beige, rose, orange, rouge.
- Nuit à **Mount Carmel** ou proximité. Vous souhaitez dormir vers Zion, contactez-nous.



JOUR 4

220 miles / 353 km

Hôtel « **Broken Spur Inn** ou **Austin's Chuck Wagon Lodge** » à Torrey



MOUNT CARMEL > SCENIC DRIVE 12 > BRYCE CANYON > TORREY, UT

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur le parcours du jour.
- Départ pour **Red Canyon** qui, lui aussi, dévoile de superbes roches rouges érodées et deux tunnels naturels en roche rouge. Arrêt photos obligatoire.
- Arrivée à **Bryce Canyon National Park**, probablement l'un des **plus beaux parcs de l'Utah** et direction **Rainbow Point** (2.775 m), le point le plus haut où vous pourrez découvrir les cheminées de grès rouge, parsemées de touches de rose et de blanc qui changent selon la lumière du jour, apportant une démonstration étincelante des pouvoirs de la nature au travers du temps. Pour avoir une vision panoramique sur l'ensemble du canyon, rendez-vous à **Bryce Point**, et là le **paysage est à couper le souffle**. Découverte également de **Sunrise** et **Sunset Point**, où la vue sur les aiguilles et les tours de pierre de l'amphithéâtre est magnifique.
- Continuation vers **Tropic** avec un petit détour possible par **Kodachrome Basin** (state park, entrée à 8\$), ensemble de dunes multicolores, rouges, ocres et jaunes, entourées de falaises.
- Après une pause bien méritée, départ vers **Torrey** en passant par **Escalante** et **Boulder**.

JOUR 5

228 miles / 367 km

Hôtel « **Desert Rose Inn & Suites** » à Bluff



TORREY, UT > MOKI DUGWAY > CAPITOL REEF > BLUFF, UT

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur l'étape du jour
- Traversée de **Capitol Reef** par une route panoramique et sinueuse qui suit les méandres de la **Fremont River** et qui est dominée par des dômes majestueux et des falaises aux couleurs vives. Arrêt pour admirer les formations rocheuses spectaculaires de **Chimney Rock** et **Castle**. Rouge, jaune, vert, ocre, les couches sédimentaires se succèdent et donnent à ce parc un panorama haut en couleur.
- Continuation vers **Hanksville** et direction **Natural Bridges** situé au sud-est de l'Utah, avec la traversée du **Colorado**. **Natural Bridges** (Ponts Naturels) est à l'écart des autres parcs et est par conséquent très peu visité. Une route en circuit offre plusieurs points de vue sur les ponts, connus sous les noms de **Sipapu**, **Kachina** et **Owachomu**.
- Route vers la **Valley of Gods** à travers un **circuit de piste** offrant des paysages spectaculaires : terre rouge, formations « canyonesques », espaces infinis... (comptez une heure en plus).
- Poursuivez avec la **Moki Dugway** : le must pour les motards ! Arrêtez-vous sur l'US-261 au **Muley Point Overlook** (en 4x4 uniquement), pour un point de vue magique surplombant la **San Juan River** et ses méandres.
- Et avant la tombée de la nuit, ne pas louper le merveilleux **coucher de soleil sur Monument Valley**.

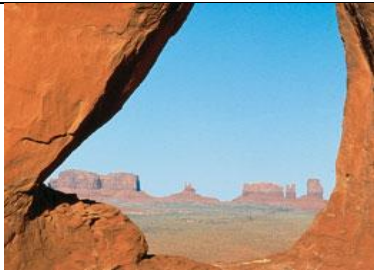
JOUR 6

222 miles / 357 km

Hôtel « **Canyon Plaza Resort** » à Tusayan ou « **Yavapai Lodge** » dans le parc

BLUFF, UT > MONUMENT VALLEY > GRAND CANYON, AZ

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information quotidienne.
- Départ pour **Monument Valley** : décor naturel de la « *Chevauchée Fantastique* » et de nombreux westerns, **Monument Valley** est un des **paysages les plus célèbres de l'Ouest Américain** avec ses pitons rocheux dressés sur un immense plateau désertique. C'est à bord de 4x4 conduits par des **Navajos** (non inclus) que vous découvrirez ce lieu magique, mystérieux et fascinant à travers un circuit de 25 km. Une matinée que vous n'êtes pas prêts d'oublier.



- Au retour, arrêt shopping à l'entrée du parc où vous trouverez de nombreuses boutiques **d'artisanat navajo**.
- Pause déjeuner possible au **Trading Post** de Cameron pour une immersion totale chez les *navajos*.
- L'après-midi, continuation vers le **Grand Canyon** et arrivée avant la tombée de la nuit pour une prise encore inoubliable avec le **coucher de soleil sur le canyon**.

JOUR 7

192 miles / 309 km

Hôtel « **BW Plus Kings Inn & Suites** » à Kingman



GRAND CANYON, AZ > ROUTE 66 > KINGMAN, AZ

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur l'étape du jour.
- Possibilité d'effectuer le survol de Grand Canyon en hélicoptère (avec supplément).
- Grand Canyon Nat' Park**. Les couches sédimentaires multicolores exposées prennent des nuances variables suivant l'angle du soleil et les jeux d'ombres changent au fil du jour. C'est une beauté hors du commun et l'un des phénomènes géologiques les plus étonnants qui soient. La rive sud est la plus célèbre.
- Continuation vers **Williams**. C'est à partir de cette ville que nous vous ferons découvrir l'une des routes les plus mythiques des Etats-Unis, la « **Mother Road** » : la **Route 66**. **Williams** avec ses boutiques d'art indien, **Seligman** avec *Delgadillo Barber Shop*, **Peach Springs** qui est un ancien comptoir mormon, **Hackberry** pour son mythique « General Store » et **Kingman** qui était la dernière étape des pionniers avant la traversée des **Black Mountains**.
- Arrivée à Kingman, visite conseillée du **Historic Route 66 Museum** entrée 4\$ avec **The Mohave Museum & Bonelli House**.
- Le soir, vous pourrez dîner au **Mr D'Z Route 66 Diner** qui vous sert de très bon hamburgers, dans une ambiance et un décor très Route 66 ou restauration à l'hôtel toujours dans la thématique du jour « 66 ».

JOUR 8

178 miles / 286 km

Hôtel « **Bally's / MGM/ Flamingo/The Mirage** ou autre sur le « Las Vegas Boulevard » (*Strip*)



KINGMAN > BLACK MOUNTAINS & OATMAN > R66 > LAS VEGAS, NV

- Formule « **Accompagnée** » : briefing sur l'étape du jour.
- Poursuite toujours via la fameuse **Route 66** : le mythe !
- Située au cœur des **Black Mountains**, Oatman est une ville difficile à atteindre, avec des virages en épingles, des sections étroites, des ravins à vous couper le souffle, le tout dans un paysage lunaire.
- Oatman** abritait la plus grosse mine d'or d'**Arizona**, elle était le passage obligé et dernier véritable obstacle avant la **Californie**. Déjeuner typique à **Oatman** possible, **ambiance cow-boys assurée** !
- L'après-midi direction **Las Vegas** : La capitale mondiale du divertissement
- Ne manquez pas la **Freemont Experience**, rue piétonne dont la particularité est qu'elle s'illumine le soir venu, projetant sur un plafond de 416 mètres de longueur, un spectacle son et lumières (gratuit). Ce spectacle a lieu toutes les heures, ce qui vous permettra de profiter de la soirée pour visiter les plus anciens casinos de la ville.
- Les gourmets ne sont pas en reste** : Le Guide Michelin a dédié une édition spéciale à Las Vegas, autant dire qu'il y a de quoi faire côté gastronomie ! Spécialité locale : les **buffets** où l'on mange à n'importe quelle heure du jour et de la nuit... Les plus pantagruéliques du monde !
- Oubliez les mauvaises langues et profitez pleinement de cette dernière soirée avant le tant redouté retour ...



JOUR 9



LAS VEGAS, NV > PARIS CDG

-  Formule « **Accompagnée** » : dernière réunion d'information, en fonction des horaires de vol, conseil shopping, visite etc. avant le départ.
-  Le matin, remise de la moto ou de l'auto,
-  Formule « **Accompagnée** » : transfert pour l'aéroport de Las Vegas.
-  Envol à destination de Paris.
-  Dîner et nuit à bord.

JOUR 10

PARIS CDG

-  Petit déjeuner à bord.
-  Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris CDG.

DATE DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

-  Du vendredi 10 au dimanche 19 Avril 2020
-  Du mercredi 16 au vendredi 25 Septembre 2020

N'hésitez pas à nous consulter pour d'autres dates

Pourquoi choisir la Formule Accompagnée ?

- Pour le **transport de vos bagages** par notre accompagnateur bilingue,
- Pour que les **passagères puissent ponctuellement souffler dans le van** climatisé si besoin,
- Pour votre **sérénité et tranquillité d'esprit** sur l'intégralité du circuit (assistance, traduction, logistique etc.),
- Pour **ne rien manquer sur le parcours** et **bénéficier de conseils & bons plans** que seul un passionné avisé peut transmettre,
- Pour la **convivialité d'un petit groupe** (5 motos – 10 personnes en moyenne, 8 motos – 16 personnes maximum)
- Le tout pour **profiter pleinement de ses vacances** dans les meilleures conditions possibles, **tout en restant maître de son voyage** ! Car NOTRE concept est basé sur une totale **liberté et indépendance** :
 - Pas de contrainte horaire,
 - Pas de file indienne,
 - Pas d'arrêt à la pompe en groupe imposé,
 - Dîners conseillés par votre accompagnateur (libre ou en groupe) etc. bref vous faites ce que vous voulez mais en étant encadré.

Vous souhaitez une **formule accompagnée dédiée à votre groupe uniquement**, pour rester entre amis, famille, club ... à la date de votre choix et avec un itinéraire personnalisé ? (à partir de 5 motos de préférence). Contactez-nous au 01.47.46.09.58 ou via notre site internet http://www.american-motors-travel.com/voyage_sur_mesure.php.

Formule Mototour & Autotour : Nous pouvons modifier la catégorie de l'hébergement (avec supplément et selon les disponibilités) pour cela, contactez nous au 01.47.46.09.58 ou info@amtpromotion.fr.

Ce programme est communiqué à titre indicatif, nos formules étant flexibles, les sites ou visites dépendent intégralement de vos souhaits ! Certains sites peuvent être fermés pendant votre passage ou l'accès impossible pour diverses raisons (climatiques, travaux, déviations etc.). **Formule autotour/mototour** : Nous vous conseillons vivement de bien préparer votre itinéraire à l'avance et restons à votre disposition pour vous aiguiller si besoin.



CONDITIONS DE VENTE

Produit : **Jackpot Tours – 10 jours / 08 nuits**

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour **
Forfait Pilote Harley-Davidson	3.670,00 €	3.140,00 €	-
Forfait Pilote Trike (Harley-Davidson)	4.390,00 €	3.860,00 €	-
Forfait Conducteur Cat. C4 « Compact Car » **	-	-	2.120,00 €
Forfait Passager	2.230,00 €	1.690,00 €	1.690,00 €
Réduction chambre triple (deux lits doubles)		- 130,00 €	
Réduction chambre quadruple (deux lits doubles)		- 200,00 €	
Supplément chambre individuelle		670,00 €	
Supplément « haute saison » aérien (juillet/août & mi-décembre)		390,00 €	
Supplément « haute saison » location moto (août/septembre)	84,00 €	84,00 €	-
Supp. « haute saison » location auto (juillet/août & mi-décembre)	-	-	136,00 €

**d'autres catégories sont disponibles, pour cela RDV sur notre site internet ou contactez nous au 01.47.46.09.58

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien **Paris > Las Vegas > Paris**, en classe économique sur vols réguliers, de la compagnie Air France/Delta Airlines, American Airlines/British Airways ou United Airlines, taxes d'aéroport & sécurité **114 €** et la surcharge transporteur **YR 256 €**,
- Les petits déjeuners (**offerts** par la plupart des hôtels),
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « **Accompagnée & Mototour** » : **7 jours de location** d'une **Harley-Davidson**, prise et rendue à Las Vegas, en **kilométrage illimité**, toutes les **taxes** (locales & environnementales), au choix les **assurances** : **VIP** (franchise à 2.000\$ et 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité) **ou VIP-ZERO** (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaisson inclus) ainsi que préparation de la moto. Casque américain, antivol et consigne bagages, disponible sur place.
- Formule « **Mototour** » : les **transferts de votre hôtel à notre centre de location**, le lendemain de votre arrivée (sur demande),
- Formule « **Autotour** » : **8 jours de location** d'une voiture Cat. C4 « *Compact Car* » par exemple, prise et rendue à l'aéroport de Las Vegas, en **kilométrage illimité**, les **assurances CDW & EP** (rachat de franchise et responsabilité civile à hauteur de 1.000.000\$) ainsi que **toutes les taxes** (locales, aéroport et surcharge states),
- Formule « **Accompagnée** » : les services d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue, en van, durant l'intégralité du circuit, pour la logistique (*transport de vos bagages, formalités d'usage, organisation des pique-niques pour les déjeuners, recommandation diners, visites etc.*), l'assistance et tous les transferts.
- Un **carton de voyage complet** : informations pratiques, un guide « Souvenir » par chambre, étiquettes bagage, « Tour cou clés », etc...

Ces prix ne comprennent pas : (cf estimation budgétaire moyenne ci-dessous, en page 7)

- Les repas : petit-déjeuner (sauf ceux offerts), déjeuner et dîner, les boissons et frais de nature personnelle, suppl. chambre individuelle,
- L'essence, les parkings (hôtel Las Vegas 8\$) et Resort Fee à Las Vegas, à régler sur place (*40\$ par jour et par chambre environ*),
- Entrées Parcs Nationaux : « Annual pass » conseillé à 80 \$ (pour 2 motos ou 1 voiture de 4 pers max, gratuit enfant -16 ans),
- Formule « **Mototour & Accompagnée** » : le pilote additionnel (sauf avec VIP-ZERO), la caution via empreinte bancaire et franchise éventuelle.
- Formule « **Mototour** » : les transferts,
- Supplément « haute saison » **aérien** (juillet/août & fin décembre) : 390 € par personne,
- Supplément « haute saison » **location moto** (août/septembre) : 12€/j de location,
- Supplément « haute saison » **location auto** (juillet/août & 15>31/12) : 17€/j de location,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte « Visa Premier » ou « Mastercard Gold », nous vous conseillons vivement de consulter votre banque) :
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

En option (**modifiable sans préavis**) :

- Survol en hélicoptère de Grand Canyon : **190,00 € par personne**
- Moto : **Roadside Assistance** : 10 € / jour de location,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur de 300.000 \$) sauf BMW : **20,00 € par jour**,
- Moto : Supplément **Harley-Davidson Electra Glide** : **10,00 € par jour**,
- Moto : Supplément **MMG Harley** (garanti le 1^{er} choix du modèle) : **100 €**,
- Moto : Supplément **BMW** (sur demande uniquement cf modèles P8) : **25,00 € par jour**,
- Auto : Supplément **conducteur additionnel** : **10,00 € par jour** (et par personne),
- Auto : La location d'un **GPS Garmin** (caution 250\$) : **15,00 € par jour**.



Ce qu'il faut savoir

Formalités :

- ✈ A dater du 1er avril 2016, les personnes qui souhaitent se rendre aux Etats-Unis devront présenter un passeport électronique qui contient une puce (*intégrant les données de la page d'identification du passeport*). La couverture de votre passeport doit porter ce symbole . Pas besoin de visa, mais il faut obtenir une autorisation de voyage aux États-Unis, pour cela les voyageurs devront se connecter au **site officiel l'ESTA** (<https://esta.cbp.dhs.gov>), remplir un formulaire en ligne et régler 14\$/ personne, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage (*renseignez uniquement les champs obligatoires indiqués par un astérisque rouge **).

Transport Aérien :

- ✈ Comme pour tous les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence. Pour cela, nous travaillons principalement avec 3 compagnies aériennes régulières en *code share* (partage de vol) : **Delta Air Lines/Air France**, via entre autre, *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York* puis **American Airlines/British Airways** via Philadelphie, Dallas, Miami et Londres, par exemple et **United Airlines**.
- ✈ Pour votre information, **aucun vol direct pour Las Vegas** n'est possible, il y aura donc au moins une escale.

Hôtels : (communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité)

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années avec les plus grandes enseignes mondiales d'hôtellerie telles que :
 - Le groupe **Marriott Hotels & Resorts** nouveau leader mondial selon Hospitality On **,
 - **InterContinental Hotels Group**: avec *Holiday Inn & Holiday Inn Express; Crowne Plaza*
 - **Best Western International** : qui a créé trois catégories (*BW, BW Plus et BW Premier*),
 - **Choice Hotels International** qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn et Comfort Inn & Suites*,
 - **Hilton Worldwide** : avec ses franchises *Hampton Inn et Garden Inn*, entre autres,
 - *Ramada, Days Inn, Super 8, Travelodge, Howard Johnson etc.* appartenant au groupe **Wyndham Hotels and Resorts**.
- ✈ La plupart des hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et offrent les petits déjeuners continentaux ainsi que le **parking gratuit**, sauf en centre-ville et en catégorie supérieure.
- ✈ Les hôtels vous demanderont votre carte bancaire (pour une empreinte) à **votre arrivée** ainsi qu'une **pièce d'identité** au même nom & prénom.

** source MKG.

Las Vegas :

- ✈ Nos hôtels sont situés sur le « **Strip** » (Las Vegas Boulevard), sauf demande contraire de votre part.
- ✈ Les **resort fee** sont obligatoires depuis avril 2015 et devront être réglées dès votre arrivée à l'hôtel (en espèces de préférence). Ils donnent par conséquent accès à certaines infrastructures telles que (ex au Luxor): wi-fi, salle de fitness, piscine, appels téléphoniques locaux et journaux... **Les prix diffèrent selon l'hôtel**, comptez environ 40\$+taxes ces frais peuvent être changés sans préavis par les resort.

Estimation budgétaire (Information non contractuelle) :

- ✈ **Repas** : Petit déjeuner américain 12\$, déjeuner (fast food ou restauration rapide) comptez 18\$, dîner (Steakhouse) environ 30\$. **Soit environ de 50\$ à 60\$ par jour et par personne.**
- ✈ **Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Circuit à **moto** comptez environ **150\$**. Pour une **voiture** (en fonction de la catégorie choisie) comptez à peu près **250\$**.
- ✈ **Parking** : Gratuit pour la plupart dans les hôtels sauf dans les hôtels du Strip à Vegas (en moyenne 8\$-10\$/j).
- ✈ **Parcs Nationaux** : Il est vivement conseillé de se procurer l'« **Annual Pass** », **80\$ par véhicule** (4 pers max soit deux motos), qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux si vous en faites au moins 3. **Comptez en plus** :
 - entrée Monument Valley : 16\$ / pour 2 pers à motos ou 20\$ / véhicule (plus la visite en 4x4 avec les Navajos environ 35-40\$ / pers pour 1h-1h30),
 - State park (parcs d'Etat 6-12\$ en moyenne): Valley of Fire: 10\$.

Températures moyennes :

- ✈ **Las Vegas connaît un climat désertique.** Dans la journée, les températures avoisinent les 37°C de juin à septembre. De mi-octobre à mi-mars, comptez environ 20°C. Côté précipitations, il pleut rarement à Las Vegas mais des orages peuvent éclater de juin à août.
- ✈ **L'Utah bénéficie d'un climat très favorable de mai à septembre.**
- ✈ A savoir **Bryce Canyon** (altitude 2 778 m au plus haut) aura donc des températures plus fraîches d'avril à juin (risque de neige).
- ✈ Le **climat de l'Arizona est subdésertique avec des températures élevées et de faibles précipitations.**
- ✈ **Grand Canyon** (de 506 m : fond du canyon à 2430 m (Rive Nord): le climat est marqué par l'**aridité et l'altitude**. Les températures varient entre le nord (plus froid car plus élevé) et le sud du parc. L'été est particulièrement chaud et sec à cette altitude et des chutes de neige tombent généralement de novembre à début mai. Attention au lever et coucher du soleil : bien plus frais même en été.



Location Moto ou Trike :

- ✈ Il faut avoir un **Permis A (plus de 35 kW)** national, et avoir plus de 21 ans.
- ✈ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf Low Rider & Sportster) ainsi que d'un antivol. Seules l'Electra Glide, Road Glide et la Street Glide sont équipées de GPS. Un Casque peut être fourni sur place, nous vous **conseillons vivement cependant, de prendre le vôtre. Des consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- ✈ **Les modèles Harley-Davidson** : Electra Glide (en supplément), Road King, Heritage Softail, Street Glide (Classic ou GT avec Topcase), Road Glide, Low Rider, Sportster Iron 1200 etc ...
- ✈ **Autres modèles** : Royal Enfield, Yamaha, BMW, Triumph
- ✈ Pour connaître tous les modèles disponibles, merci de nous consulter.
- ✈ **Autres avec sup. de 25€/ j** : BMW R1200GS ou R1200 RT, K 1600 GTL ou Yamaha Super Ténéré & Triumph Tiger 800 (sur demande uniquement, à reconfirmer).
- ✈ Vous n'avez pas de permis moto ? **louez un Trike** comptez environ un sup. de 120€/j de location environ.
- ✈ Les motos sont louées par tranche de 24 heures, prises le lendemain de votre arrivée et rendues le jour de votre départ (sauf mention contraire dans le programme et/ou « ces prix comprennent »).
- ✈ Il faudra impérativement **rendre la moto avec le plein d'essence** sinon le loueur vous prélèvera un montant forfaitaire.
- ✈ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du pilote principal.
- ✈ Elles sont toutes louées en **kilométrage illimité** généralement avec les **assurances : VIP** (caution à 750\$, franchise à 2.000\$ ou 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité, dans les 30 miles autour de vous) **ou VIP-ZERO** (caution à 100\$, plus de franchise* sauf vol 1.000\$ et frais de crevaison inclus hors remorquage, pilote additionnel compris). En option, vous pouvez souscrire aux assurances supplémentaires facultatives suivantes :
 - **Roadside Assistance** : (livraison d'essence en urgence (max. 8 litres), recharge batterie, dépannage jusqu'à 50 km du lieu de la panne, et frais remorquage illimité) : 10 € / jour de location.
 - **SLI** (responsabilité civile à hauteur de 300.000\$) : 20 € / jour de location sauf BMW

* sauf négligence ou infraction. Sur présentation d'un rapport de police et de bien avoir avisé le loueur le jour de l'incident.

Location Auto :

- ✈ Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis. Il est l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- ✈ **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal (comme sur le voucher).
- ✈ Possibilité de louer un véhicule, avec un supplément pour les personnes âgées de **21 à 25 ans**. Contactez-nous.
- ✈ **Conducteur(s) additionnel(s)** : jusqu'à 3 maximum, en **option** à 10 €/ jour et par personne (si vous en souhaitez plus d'un, nous contacter pour une tarification préférentielle).
- ✈ Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris habituellement le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport (sauf mention contraire de votre part).
- ✈ Il faudra impérativement **rendre la voiture avec le plein d'essence** sous peine de se voir facturer un montant forfaitaire (sauf en formule Gold).
- ✈ **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les **assurances essentielles « CDW » et « EP »**, toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), et l'assistance 24 heures/24.
- ✈ Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
 - Cat.C4 « **Compact Car** » : Chevrolet Cavalier ou similaire,
 - Cat.I4 « **Intermediate** » : Toyota Corolla ou similaire,
 - Cat.S4 « **Fullsize** » : Chevrolet Impala ou similaire,
 - Cat.IF « **Intermediate SUV** » : Toyota RAV4,
 - Cat.LW « **Standard SUV** » : Jeep Grand Cherokee,
 - Cat.LX « **Luxury Van** » : Dodge Caravan ou similaire,
 - Cat.IS « **Convertible** » : Ford Mustang ou similaire,
- ✈ **Les frais d'abandon (One Way Fee)** s'appliquent lorsque le véhicule est rendu dans un autre état que celui où il a été pris. Ces suppléments indiqués hors taxes sont à **régler sur place, à titre indicatif**, en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) :
 - De 0 à 200 miles = 100\$
 - De 201 à 500 miles = 150\$
 - De 501 à 1000 miles = 300\$
 - Au delà de 1000 miles = 500\$.



L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Tarifs : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2020 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 26 juillet 2019 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,86 €, Dollar Canadien : base 1 CAD = 0,67 €, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,064 €, dollar Australien AUD : 0,63 €.
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances Voyages : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, interruption ou modification, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA – 14\$ ou AVE pour le Canada – 7\$), mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel biométrique**.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Prestations non utilisées : Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

Réclamation : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email amt@amtpromotion.fr et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclut entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas

Location : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Franchise moto:

- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol,
- **Canada** : Franchise de 2.000\$ (**VIP**) à Vancouver et jusqu'à 3.200 CAD au Québec (moto & motoneige),
- **Cuba** : franchise de 1.500\$,
- **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$,
- **Afrique du Sud** : Franchise de 20.000 ZAR,
- **Argentine** : Franchise de 4.000\$,
- **Australie** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol.

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles), aucune garantie sur la taille du lit (King size ou Queen Size).

de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. **Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.